

01.11.2018 - 15:57 Uh

Un meilleur salaire pour les employés du groupe Migros

Zürich (ots) -

Avec ses partenaires sociaux et contractuels internes et l'Association suisse du personnel de la boucherie, le groupe Migros est parvenu à un accord au sujet de la ronde salariale 2019. La masse salariale sera augmentée de 0,5 à 1,0 pour cent, au 1er janvier 2019. Cette disposition s'appliquera aux collaborateurs et branches assujetties à la Convention collective nationale de travail Migros. L'augmentation du salaire des collaborateurs interviendra de façon individuelle, selon la fonction et la performance. L'année dernière, la masse salariale avait augmenté de 0,5 à 0,9 pour cent. En outre, dans le cadre de la révision du règlement de la Caisse de pensions Migros (CPM), Migros allouera, à compter du 1er janvier 2019, 0,5 pour cent de la masse salariale aux assurés de la Caisse de pension Migros. Cette contribution se montera à 16 millions de francs. La CPM continuera à appliquer le régime de la primauté des prestations. La Fédération des coopératives Migros (FCM) regrette qu'un accord n'ait pu être atteint avec le partenaire social SEC Suisse, dans le cadre de cette ronde salariale. «Nous nous réjouissons cependant d'avoir trouvé, grâce à une collaboration constructive avec les partenaires sociaux internes et l'Association suisse du personnel de la boucherie, une solution équilibrée et viable face aux conditions exigeantes du marché», a affirmé Sarah Kreienbühl, membre de la Direction générale de la FCM. Par la même occasion, elle a chaleureusement remercié tous les collaborateurs pour l'engagement dont ils ont fait preuve. En tant que représentant des partenaires sociaux internes, Alain Montani salue cet accord: «Au regard de la conjoncture économique actuelle, nous avons pu trouver un solide dénominateur commun. Le résultat de ces négociations reflète à la fois la performance des collaborateurs et le développement de Migros en tant que premier employeur de Suisse», a déclaré le président de la Commission nationale du groupe Migros.

Zurich, le 1er novembre 2018

Contact:

Fédération des coopératives Migros Tristan Cerf, porte-parole, tél. +058 570 38 20, tristan.cerf@mgb.ch

Commission nationale du groupe Migros Alain Montani, président de la Commission nationale du groupe Migros, tél. 079 471 26 39, alain.montani@gmnefr.migros.ch Association suisse du personnel de la boucherie Giusy Meschi, directrice, tél. 079 669 69 01, meschi@mpv.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000968/100821678 abgerufen werden.